

C.P. n° 315.01.00-00.00 Maintenance technique, assistance et formation dans le secteur de l'aviation

Adaptation suite à : Indexation : 2 %

Validité : depuis le 01/05/2024

Salaire horaire

	Régime hebdomadaire	
37h30	38h	40h
15,50	15,30	14,54

Salaire mensuel

	Régime hebdomadaire
	38h
	2.519,40

